

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence des Territoires La FP2E encourage l'expérimentation au sein des territoires pour la gestion de l'eau

En préparation de la Conférence des Territoires, qui se tient ce lundi 17 juillet, le Premier ministre a exprimé la volonté du Gouvernement de développer les libertés locales. La Fédération des Entreprises de l'eau a formulé, à l'adresse des pouvoirs publics, 10 propositions pour répondre aux 5 défis majeurs de l'eau qu'elle a identifiés. Elle appelle de ses vœux à libérer l'innovation pour répondre aux besoins des Français et à une utilisation plus performante de l'argent public.

Encourager le droit à l'expérimentation

Dans le domaine de la gestion des services publics locaux, il est primordial que les autorités organisatrices locales encouragent l'innovation des opérateurs. Aussi, la FP2E souhaite-t-elle plus d'incitation pour les élus locaux à utiliser leur droit à l'expérimentation.

Dans le cadre de la promotion d'une économie plus circulaire, les entreprises de l'eau sont aujourd'hui en mesure de mettre en place, de manière très opérationnelle, des innovations pour développer les énergies renouvelables (électricité ou bio-gaz), pour produire des bioplastiques et pour valoriser les sous-produits d'épuration (production de phosphore, fertilisants).

Cependant, il existe encore en France trop de freins (générés par exemple par le niveau du contrôle a posteriori des actes des collectivités) à l'audace et à l'esprit d'entreprise, qui limitent le développement de ces innovations porteuses d'une transition énergétique réussie. Le droit à l'expérimentation est un atout pour que les collectivités locales implantent les innovations technologiques sur leurs territoires en fonction de leurs caractéristiques propres (régions à stress hydrique, forte variabilité de population, ruralité, etc.) afin d'atteindre les objectifs de développement durable sur lesquels la France s'est engagée.

Consommer les fonds européens

La gestion des services d'eau recèle encore des marges de performance inexploitées qui représentent des coûts cachés pour les collectivités et des charges pour les citoyens-consommateurs. Les propositions faites par la FP2E appellent, notamment, à la mobilisation des régions françaises pour flécher et attribuer aux territoires les fonds européens qui permettraient d'irriguer le budget des collectivités locales au bénéfice de l'innovation et des usagers des services publics.



A propos de la FP2E

La FP2E regroupe la quasi-totalité des entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Aqualter Exploitation, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez et Veolia. La FP2E apporte aux différentes parties prenantes (élus, représentants des consommateurs, responsables de l'autorité publique, journalistes, ONGs), un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau en France et en Europe, en particulier sur les sujets où l'intérêt général est engagé.